

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 30 mars 2016, à 19 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Michel Blanchard	Saint-David
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2016-03-138 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-03-139 **MANDAT DE NÉGOCIATION EN VUE DE L'OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET/OU D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les membres sont informés du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif au contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles pour une durée de cinq ans s'échelonnant du 3 octobre 2016 au 1er octobre 2021;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu ce matin à 11 h;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit EBI Environnement inc. au coût annuel (en dollars 2016) de 3 281 344,89 \$ (option A) ou 3 288 549,22 \$ (option B), taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ladite soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée, la MRC, conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, peut se prévaloir de son droit de négocier le prix soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- mandate le préfet et le directeur général pour négocier le prix soumis par EBI Environnement inc.;
- reporte à une séance ultérieure l'octroi du contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-03-140

DEMANDE AU MAPAQ CONCERNANT LE PROJET POUR LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE LAVALLIÈRE (RIVIÈRE DU POT-AU-BEURRE)

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-02-100, a appuyé la Fédération de l'UPA de la Montérégie concernant la réalisation du projet collectif « Rivière Pot-au-Beurre - Sensibilisation et amélioration de l'habitat dans le bassin versant », projet qui a été déposé au gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat (PIH);

CONSIDÉRANT que les exigences liées à la réalisation de la phase 1 de ce projet sont remplies, et ce, conformément à l'entente conclue entre la Fédération de l'UPA de la Montérégie et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

CONSIDÉRANT que la réalisation de la phase 1 de ce projet a suscité un réel et grand intérêt et qu'on observe un « momentum » auprès des populations concernées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de profiter de ce « momentum » pour poursuivre ce projet en initiant, dans le meilleur délai, sa phase 2, soit la phase de réalisation du projet sur le terrain;

CONSIDÉRANT les nombreuses données obtenues et le haut niveau de participation des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT les effets positifs que générera ce projet sur l'importante problématique entourant la sédimentation de la baie Lavallière et la qualité des eaux de son bassin versant;

CONSIDÉRANT la grande importance de maintenir en place la ressource actuelle afin qu'elle puisse poursuivre la mobilisation des agriculteurs concernés par ce bassin versant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au MAPAQ d'autoriser, le plus rapidement possible, la phase 2 de ce projet d'envergure et de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet couvrant ultimement un bassin versant de plus ou moins 200 kilomètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen adresse des questions aux membres du Conseil.

2016-03-141 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général